



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

**Objet de la délibération**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA  
RESTAURATION DU QUAÏ DES MARTYRS**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2019.06.021****MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RESTAURATION DU QUAI DES MARTYRS****Rapporteur : Thierry FALQUERHO**

Par délibération en date du 18 février 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative aux études de maîtrise d'œuvre de restauration du Quai des Martyrs et du Quai de Saint-Caradec. Puis, le 17 décembre 2015, compte tenu des premiers éléments financiers, il a été décidé de suspendre le projet initial. Il a été proposé de lancer des études pour une solution alternative et donc de reporter les crédits de paiement initialement prévus. Cette étude ne portant désormais que sur le seul Quai des Martyrs.

Pour tenir compte du calendrier des autorisations à obtenir dans le cadre de la loi sur l'eau, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement comme suit.

	Création AP 18/12/2015	Modification 17/12/2015	Modification 26/01/2017	Modification 29/03/2018	Modification 28/11/2018	Modification 28/02/2019	Modification 27/06/2019	Total
AP	200 000			1 540 000	180 000			1 920 000
CP								
2015	50 000	-50 000						
2016	80 000	-50 000	-30 000					
2017	70 000	-20 000	30 000					80 000
2018		120 000		-55 000	20 000			85 000
2019				1 595 000	-90 000	-1 105 000	-300 000	100 000
2020					250 000	1 105 000	300 000	1 655 000

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** les délibérations en date du 18 décembre 2015, 17 décembre 2015, 26 janvier 2017, 29 mars 2018, 22 novembre 2018 et 28 février 2019,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 6 juin 2019,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **ADOpte** la modification des crédits de paiement comme proposé ci-dessus

**Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU